

## Le conseil Municipal, dans sa séance ordinaire du 31 mai 2018 :

- 1- a désigné Monsieur Aurélien REITER en qualité de secrétaire de séance. Il sera chargé de la rédaction des procès-verbaux et compte-rendu de la séance avec l'assistance des agents de la mairie.
- 2- adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2018,
- 3- valide l'avant-projet de sécurisation, d'optimisation et diversification des ressources en eau potable du Sillon Mosellan en Rive Droite,  
- autorise le coordonnateur du groupement à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.
- 4- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 485 € au Judo-Club de Basse-Ham, représentant 50 % des frais décomptés pour la formation de 2 judokas.  
- décide de verser une subvention de démarrage de 500 € à l'association « Les Alizés ».  
- décide d'attribuer une subvention de 230 € à la chorale interparoissiale de Yutz Ste Croix – Basse-Ham au titre de l'année 2018.  
- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 252 € à l'association « Les Sabots Hamois ».  
- décide d'attribuer une subvention de 3 780 € à la Société Nautique CAP 250 pour l'acquisition de deux bateaux avec chariots de mise à l'eau et d'un moteur, représentant 40 % du coût de l'investissement déduction faite des frais de livraison.  
- décide d'attribuer une subvention de 4 728 € à l'association La Yole Hamoise pour l'achat de bateaux d'initiation

### Compte-rendu des décisions du Maire

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes, adoptées antérieurement au 31 mai 2018 :

- 1- La commune n'a pas exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente des biens suivants :  
- immeuble cadastré S7 N°186 situé 39 rue de la Forêt,  
- immeuble cadastré S7 N°180 situé 27 rue de la Forêt ,  
- terrains cadastrés S23 N°450 et 491 situé ZAC UNICOM,  
- immeuble cadastré S5 N°263 situé 14 rue des Chênevières,  
-immeuble cadastré S8 N°316 situé 5 allée des Sorbiers,  
-**immeuble** cadastré S18 N°151 situé 80 rue de la Forêt,  
- immeuble cadastré S25 N°177 situé 62 rue de la Forêt à Basse-Ham.
- 2- Le cabinet Selas M & R Avocats, société d'avocats inscrite au Barreau de Strasbourg, y siégeant 29 Avenue des Vosges (BP 70099 - 67003 Strasbourg Cedex) a été autorisé d'ester en justice pour le compte de la commune dans le cadre du contentieux lié à la réalisation du terrain de football synthétique.
- 3- Signature d'un avenant au contrat d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » afin d'y intégrer le bâtiment : Tête de station d'une surface de 50 m<sup>2</sup>, sis rue du Stade avec effet au 01/01/2018. La prime annuelle est portée de 6 955,75 € TTC à 6 979,62 € TTC.